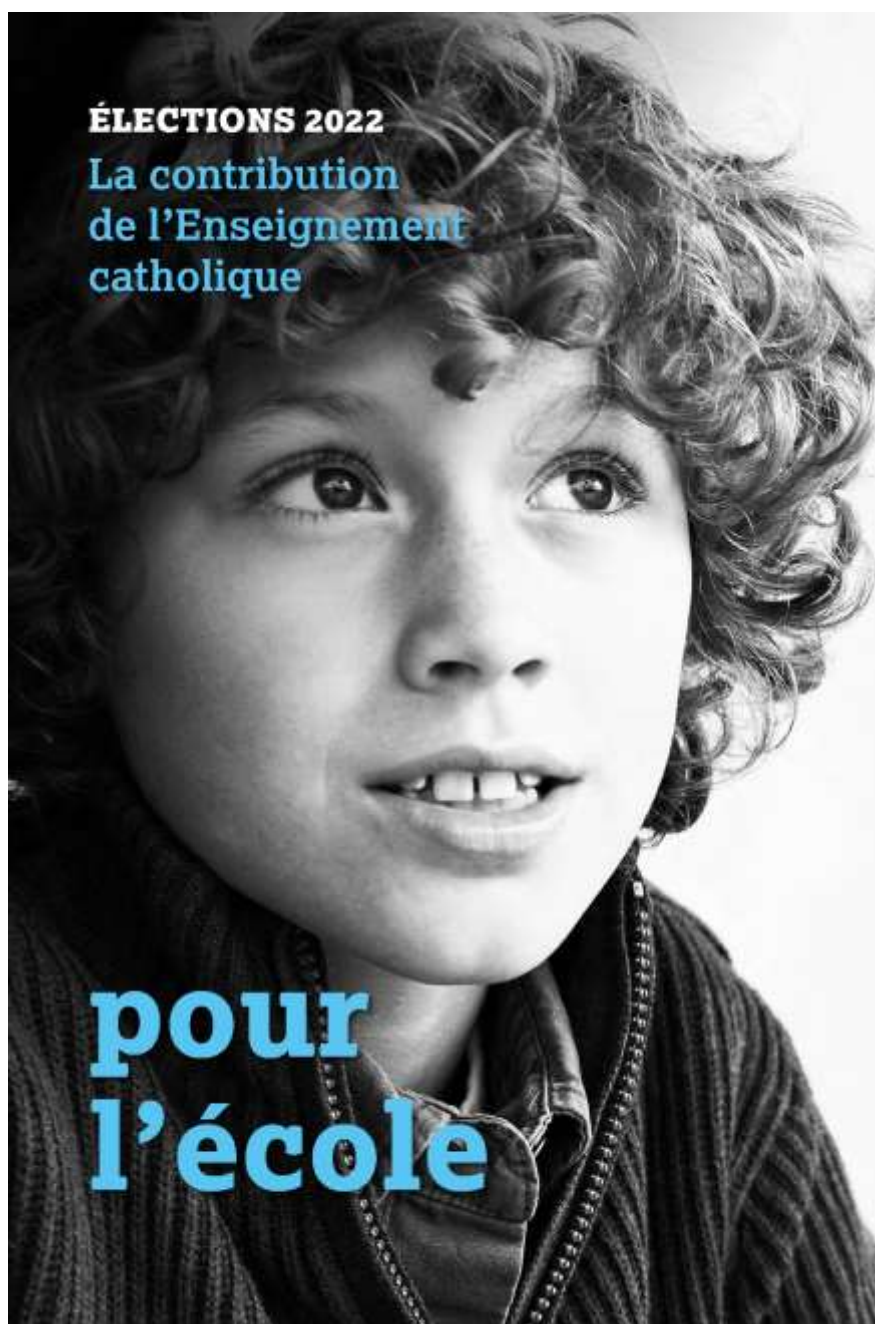


Présentation à la presse, mardi 22 février 2022, du document



REVUE DE PRESSE

CHALLENGES – LE FIGARO – AFP – AEF – LA CROIX – LE MONDE –
LE CAFE PEDAGOGIQUE – TOUT EDUC – LE PARISIEN – CHARENTE LIBRE

Les propositions chocs du privé pour réformer l'école en France

Par **Thiébault Dromard** Publié le 22.02.2022 à 17h02

Les établissements privés sous contrat font des propositions iconoclastes, notamment pour améliorer significativement le salaire des enseignants en France.



Le privé sous contrat (ici le lycée privé Les Chartreux à Lyon) est prêt à des réformes très importantes pour mieux payer les enseignants en France.

SDP

Comme en 2017, le secrétariat général à l'enseignement catholique s'invite dans [l'élection présidentielle](#) et dresse une liste détaillée de propositions pour nourrir le débat public. Fort de la scolarisation de plus de deux millions d'élèves accueillis dans 7.274 établissements par 138.800 enseignants, l'enseignement privé sous contrat veut peser dans les réflexions sur [l'avenir de l'école](#). Parmi les propositions fortes, le privé sous contrat insiste notamment sur "une revalorisation significative de la [rémunération des enseignants](#)".

Rappelons que c'est l'Etat qui rémunère les enseignants du privé sous contrat, considérés comme des "agents publics" disposant d'un contrat de droit public. Les grilles et les avancements de carrière entre les professeurs du public et du privé sont strictement les mêmes, comme le stipulent les accords Lang-Cloupet de 1992. En revanche, leur salaire net est inférieur à ceux du public d'environ 10%, car les agents du privé cotisent davantage que ceux du public pour leur retraite.

L'agrégation pour les professeurs des écoles

Pour permettre cette augmentation significative des 850.000 enseignants en France, le privé sous contrat est conscient qu'il faut engager des réformes structurelles. "Il faut dégager de substantielles économies et reverser intégralement ces marges de manœuvre budgétaires dans le salaire des enseignants, qui a décroché depuis 1981", avance Philippe Delorme, le secrétaire général de l'enseignement catholique. Le privé propose ainsi "d'annualiser le temps de travail des enseignants et d'y intégrer la formation continue, d'augmenter les obligations réglementaires de service en rendant obligatoire des heures de concertation dans le second degré et en allongeant d'une heure devant les élèves les heures des certifiés, à 19h par semaine, et celles des agrégés, à 16 ou 17 heures au lieu de 15 heures". Toutes les économies générées par cette réforme structurelle seraient "entièrement redistribuées aux enseignants".

[Lire aussi *Présidentielle 2022: voici ce que les candidats proposent pour l'école primaire*](#)

Le secrétariat général n'a pas chiffré le montant que cela permettrait de dégager "car je n'ai pas les services de Bercy pour conduire une telle étude", a répondu Philippe Delorme. Une réforme qui reviendrait à travailler plus pour gagner plus, que Philippe Delorme préfère traduire par "travailler autrement pour gagner plus". L'enseignement catholique demande aussi l'ouverture du concours de l'agrégation aux enseignants du primaire et maternelle. "Ce serait une mesure juste qui permettrait d'augmenter significativement les traitements de ces enseignants qui n'y ont pas accès aujourd'hui", poursuit Philippe Delorme. L'enseignement privé constate souffrir de la pénurie d'enseignants dans les mêmes zones que l'enseignement public et pour les mêmes disciplines. Mais c'est surtout le recrutement d'enseignements suppléants qui posent aujourd'hui un problème.

[Lire aussi *Quand l'école n'arrive plus à recruter de profs*](#)

Lutter contre la discrimination scolaire

L'enseignement privé fait aussi une série de propositions visant à lutter contre la discrimination scolaire. "Aujourd'hui, l'Etat refuse de prendre à sa charge une série de services dont les familles ont vraiment besoin: le traitement équitable des enfants, quel que soit l'établissement qu'ils fréquentent, n'est pas un cadeau au privé", souligne le secrétariat général. Restauration scolaire, accueil du soir et du matin, sont autant de services à la charge totale des familles. "Certaines collectivités réfléchissent à apporter une aide directe, comme en Bretagne, mais cela reste très ponctuel. Il s'agit pour nous de favoriser une plus grande mixité sociale dans nos établissements", souligne Philippe Delorme.

Ecoles et lycées privés sont taxés comme des supermarchés

Autre réclamation qui ne date pas d'hier: le changement de statut des bâtiments scolaires. Ces derniers sont assimilés à des locaux commerciaux à but lucratif. Conséquences: ils sont redevables de la TVA sur travaux, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière, de la taxe sur la construction, de la taxe sur les bureaux..."La position de l'Etat, et notamment de Bercy, est scandaleuse à notre égard. Le ministère s'est montré totalement sourd à nos demandes. Considérer nos établissements au même titre que des supermarchés n'est pas digne. En

attendant, ce sont les familles qui s'acquittent de toutes les taxes dont les établissements scolaires privés sont redevables", s'alarme Philippe Delorme.

Et la réforme du lycée?

Sur [la réforme du lycée](#), le privé sous contrat considère que "globalement elle va dans le bon sens, avec cette dose importante de contrôle continu, même s'il faudra des années avant de pouvoir tirer un bilan définitif de cette réforme. Le contrôle continu oblige les élèves à travailler plus régulièrement mais aussi aux établissements de mettre en place un cadre précis pour les évaluations." A la question de savoir si les enseignants de terminale subissaient trop de pression de la part des élèves et des parents, Philippe Delorme considère qu'il "faudra un jour se poser la question de la note comme seul juge arbitre. A date, c'est le moins mauvais des systèmes mais c'est loin d'être parfait". Sur la question de la place des mathématiques au lycée [pour lequel le ministre Jean Michel Blanquer a lancé une réflexion](#), Philippe Delorme, ancien professeur de maths, considère qu'il faut reprendre la réforme et instiller une dose plus importante de "culture mathématique au lycée."

[Lire aussi Et si on arrêta de mépriser les enseignants!](#)

Revoir la règle d'implantation sur le territoire

Partisan de l'autonomie des établissements qu'il expérimente au quotidien, le privé ne peut qu'encourager les mesures qui vont dans ce sens, [comme c'est le cas à Marseille pour le public](#). "Il faut faire davantage confiance aux acteurs du terrain, c'est eux qui connaissent le mieux la situation". Aujourd'hui les chefs d'établissement du privé recrutent leurs propres enseignants à partir du vivier de concours et n'en refuse que 1%. "Mais les deux parties se sont choisies, ce qui change tout dans leur motivation", assure Philippe Delorme, qui réclame davantage de souplesse dans la gestion des ressources humaines de l'[Education](#) nationale. Le privé demande aussi que les dotations horaires globales soient attribuées annuellement par établissement et que le chef d'établissement en ait pleinement le pilotage, ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui.

20 classes dans le privé pour 80 dans le public

Surtout, l'enseignement privé réclame de mettre fin à la règle tacite du 80/20 qui régit tacitement les règles de fonctionnement du privé et du public. Quand 80 classes sont ouvertes pour le public, 20 le sont pour le privé. "C'est un système trop rigide et dépassé : nous sommes totalement bloqués dans notre développement dans certains territoires comme Bordeaux, Lyon ou encore Nice, alors que le privé remplit une vraie mission de service public."

Reste à savoir si ces pistes seront reprises par des candidats à l'élection présidentielle. En 2017, le privé avait notamment demandé la prise en charge du coût par les communes de la scolarisation des élèves de maternelle, dans la mesure de la scolarisation obligatoire à trois ans. Une proposition qui a été prise en compte par Jean-Michel Blanquer. Le privé avait aussi demandé une augmentation significative du salaire de tous les enseignants. Une demande qui, cinq ans plus tard, [n'a pas vraiment été suivie d'effet](#).

LE FIGARO – 22.02.22

Présidentielle 2022: les propositions des écoles catholiques

Par Maud Kenigswald Publié hier à 19:17, mis à jour hier à 19:17



Le patron du SGEC a salué la controversée réforme du lycée, menée par Jean-Michel Blanquer, qui encourage notamment les élèves à « *fournir un effort sur le long terme* ». *Michael Kempf/MAK - stock.adobe.com*

Le SGEC réclame notamment plus de liberté pour les établissements privés comme publics.

«Comment transformer un service éducatif enserré dans des carcans et des conservatismes?», interrogeait la brochure remise ce mardi matin, lors de la conférence de presse du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC). Celui-ci présentait ses suggestions sur l'école pour le prochain quinquennat.

Pas question de formuler des revendications à proprement parler, ni de s'adresser uniquement aux écoles catholiques, a précisé Philippe Delorme, secrétaire général du SGEC. Mais plutôt d'émettre des « propositions visant à améliorer le système ». Au menu : l'augmentation de l'autonomie des établissements, la revalorisation de la rémunération des professeurs, l'ouverture de nouvelles écoles privées sous contrat et

la fin de la logique du « deux poids, deux mesures », qui permettrait au public de bénéficier de plus de subventions que dans le privé.

Plus de liberté

À quelques détails près - masques sur le nez et flacons de gel hydroalcoolique - la conférence ressemblait à s'y méprendre à celle de 2017, à la veille de l'élection d'Emmanuel Macron. Si le maître de cérémonie a changé - Philippe Delorme ayant succédé à Pascal Balmand à la tête du SGEC -, les propositions sont restées, elles, quasi identiques. « Cela signifie que ça n'a pas assez avancé », glisse Philippe Delorme. Le patron du SGEC a certes salué la controversée réforme du lycée, menée par Jean-Michel Blanquer, qui encourage notamment les élèves à « *fournir un effort sur le long terme* ».

Mais il a regretté que les matières de spécialités choisies par les lycéens ne soient pas suffisamment alignées avec les attendus du supérieur. Il a également souligné l'importance de « maintenir une culture mathématique jusqu'en terminale ». Un souhait correspondant aux annonces récentes du ministre de l'Éducation nationale, qui dit vouloir réintégrer la matière au tronc commun.

Plus généralement, le SGEC réclame plus de liberté pour les établissements privés comme publics. « On peut s'inquiéter de voir s'affirmer dans le domaine de l'éducation un cadre unique, uniformisé, nationalisé », écrit le SGEC dans son cahier « Pour l'école » distribué aux politiques et accessible au grand public. Il appelle à privilégier les échelons intermédiaires et déconcentrés, y compris dans la gestion du budget. L'enseignement catholique demande aussi, pour les professeurs, une plus grande latitude dans la gestion des programmes scolaires, notamment sur l'ordre des thématiques et le temps à y consacrer.

Le SGEC réclame également la création de nouveaux établissements privés. Aujourd'hui en effet, les écoles sont réparties selon un ratio 80/20 entre le public et le privé sous contrat. Mais l'enseignement catholique veut modifier ce règlement pour « laisser le choix aux familles ».

Enfin, Philippe Delorme a abordé mardi matin l'épineuse question des cantines, financées aux trois quarts par les collectivités locales dans le public, alors que rien de tel n'est prévu pour le privé. L'enseignement catholique réclame la révocation de cette distinction.

Présidentielle 2022

L'enseignement catholique interpelle les candidats

Autonomie des établissements, revalorisation salariale, élargissement aux élèves du privé des aides pour la cantine... L'enseignement catholique a adressé mardi ses propositions aux candidats à l'élection présidentielle. « *Il ne s'agit pas de revendications mais de propositions visant à améliorer l'ensemble du système éducatif français* », a expliqué mardi lors d'une conférence de presse Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique.

Il souhaite que « *tous les enfants de France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat, l'enseignement catholique, puissent bénéficier d'une éducation performante, qui leur permettent de se construire et d'obtenir la meilleure éducation possible* », a-t-il ajouté. L'école française est, selon Philippe Delorme, « *l'une des plus inégalitaires au monde* », et doit sortir d'« *une administration par le haut, centralisée et uniforme pour donner liberté et responsabilité aux équipes éducatives, placées sous la responsabilité du chef d'établissement* ».

Il suggère ainsi de donner au chef d'établissement « *un rôle plus déterminant dans la constitution de ses équipes. C'est ce qui permettra de rendre plus efficace la qualité d'enseignement au sein de l'établissement* », a-t-il assuré, faisant écho à l'expérimentation que souhaite mener le gouvernement dans les écoles marseillaises. Selon Philippe Delorme, cela ne doit pas se faire « *uniquement dans les établissements classés REP mais dans tous les établissements car chacun a son propre projet éducatif* », a-t-il ajouté.

Présidentielle: l'enseignement catholique interpelle les candidats

éducation | enseignants | politique | élections | partis | présidentielle | catholique
Paris, France | AFP | 22/02/2022 17:06 UTC+1

Autonomie des établissements, revalorisation salariale, élargissement aux élèves du privé des aides pour la cantine... L'enseignement catholique a adressé mardi ses propositions aux candidats à l'élection présidentielle.

"Il ne s'agit pas de revendications mais de propositions visant à améliorer l'ensemble du système éducatif français", a expliqué mardi lors d'une conférence de presse Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique.

Il souhaite que "tous les enfants de France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat, l'enseignement catholique, puissent bénéficier d'une éducation performante, qui leur permettent de se construire et d'obtenir la meilleure éducation possible", a-t-il ajouté.

L'école française est, selon Philippe Delorme, "l'une des plus inégalitaires au monde", et doit sortir d'"une administration par le haut, centralisée et uniforme pour donner liberté et responsabilité aux équipes éducatives, placées sous la responsabilité du chef d'établissement".

Il suggère ainsi de donner au chef d'établissement "un rôle plus déterminant dans la constitution de ses équipes. C'est ce qui permettra de rendre plus efficace la qualité d'enseignement au sein de l'établissement", a-t-il assuré, faisant écho à l'expérimentation que souhaite mener le gouvernement dans les écoles marseillaises. Selon M. Delorme, cela ne doit pas se faire "uniquement dans les établissements classés REP mais dans tous les établissements car chacun a son propre projet éducatif", a-t-il ajouté.

Philippe Delorme a aussi plaidé pour "une vraie revalorisation salariale", qui irait "de pair avec une évolution de la façon d'exercer la profession". Comme par exemple une redéfinition des obligations de service (une plus grande présence dans l'établissement faciliterait le travail d'équipe) et une annualisation du temps de travail. Les heures non effectuées quand les élèves sont en stage pourraient être travaillées à un autre moment. "Les économies ainsi réalisées pourraient être réinjectées dans les salaires", a-t-il affirmé.

Au sujet de la restauration scolaire, l'enseignement catholique exige "l'attribution obligatoire de subventions sociales au profit des enfants y ayant droit, sans considération de l'établissement qu'ils fréquentent". "C'est une différence que l'on fait entre les enfants du public et du privé qui est inadmissible", a affirmé Philippe Delorme.

"Aujourd'hui, la restauration scolaire dans la plupart de nos établissements représentent un coût supérieur à la contribution des familles donc c'est un frein à la mixité sociale", selon lui.

L'enseignement privé sous contrat applique les programmes de l'Education nationale. Mais à la différence du public, les établissements privés choisissent leurs élèves.

AEF 22.02.22

#présidentielle

L'Enseignement catholique veut plus de liberté et d'autonomie à tous les niveaux du système éducatif

Le système éducatif doit intégrer une "vraie culture de la liberté des acteurs", estime Philippe Delorme. Le Sgec présentait le 22 février 2022 les "contributions" de l'enseignement catholique pour l'école en vue de la présidentielle. Cela signifie notamment "confier la pleine responsabilité de l'établissement au chef" et "lui donner un rôle déterminant dans la constitution des équipes". Du côté des enseignants : annualiser leur temps de service et les "revaloriser significativement". Pour le privé, Philippe Delorme demande l'attribution des "mêmes subventions sociales" que dans le public.



Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, veut davantage d'autonomie pour les établissements. Sgec

Des "avancées" mais beaucoup de changements "restent à faire". C'est le bilan que tire Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique (Sgec), du quinquennat d'Emmanuel Macron sur les questions éducatives.

Le financement des écoles maternelles privées, depuis la loi "pour une école de la confiance", les réformes des lycées GT et professionnel et des baccalauréats, ainsi que les mesures en faveur de l'apprentissage trouvent grâce aux yeux de Philippe Delorme. En revanche, il se montre moins approuvateur sur les sujets des subventions sociales aux établissements privés, de la rémunération des enseignants

et de l'annualisation de leur temps de travail, ou encore de l'autonomie laissée aux établissements.

C'est pourquoi l'Enseignement catholique, ce 22 février 2022, a présenté sa "contribution pour l'école" en vue de l'élection présidentielle. "Ce ne sont pas des revendications de l'enseignement catholique mais des propositions visant à améliorer l'ensemble du système éducatif français, pour que tous les enfants de France, où qu'ils soient scolarisés, puissent bénéficier d'une éducation performante", précise Philippe Delorme.

"CONFIER LA PLEINE RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT AU CHEF"

Le principe qui revient le plus souvent, dans les propositions, est celui de la liberté. Avec l'idée de laquelle découlent toutes les autres : "Laisser aux familles la liberté de faire un vrai choix éducatif pour leurs enfants".

Dans les établissements, "ce sont les acteurs les plus proches du terrain qui sont les plus à même de proposer une éducation de qualité", estime Philippe Delorme, qui prône une "vraie culture de la liberté des acteurs". L'enseignement catholique veut donc "confier la pleine responsabilité de l'établissement au chef" et "lui donner un rôle plus déterminant dans la constitution des équipes".

Cela signifie par exemple que les chefs d'établissement auraient la charge de la "valorisation de la qualité professionnelle des enseignants, puisqu'ils sont les mieux placés pour se rendre compte du travail enseignant", pour recruter les enseignants en fonction du projet pédagogique et pour les remplacements de courte durée. Le Sgec justifie : "Le privé fonctionne comme cela et a une certaine stabilité des équipes enseignantes".

L'enseignement catholique veut aussi "donner un vrai statut d'établissement aux écoles du premier degré" et les "passer sous compétence intercommunale".

"FAIRE ÉVOLUER LA RÈGLE DES 80/20" ?

Dès lors, l'État doit "être garant" de cette autonomie et ne plus diriger "à coups de circulaires". L'enseignement catholique veut ainsi que les DHG attribuées soient "réellement globales et autonomes, comprenant la totalité des moyens : suppléances, activités périscolaires, IMP, etc."

Globalement, il s'agit "d'assouplir les cadres budgétaires" et "responsabiliser les niveaux intermédiaires et déconcentrés". En effet, malgré le fait que les "territoires sont désormais mieux associés aux responsabilités éducatives", la carte scolaire, par exemple, "continue de montrer ses limites, accentuant les fractures et les

inégalités" avec, en outre, un enseignement privé qui "n'y trouve pas toujours la place d'un partenaire associé".

Comme il l'avait déjà revendiqué à la rentrée, en septembre dernier ([lire sur AEF info](#)), Philippe Delorme souhaite rendre obligatoire l'attribution pour le privé des "mêmes subventions sociales, notamment pour la restauration scolaire". L'accompagnement des élèves handicapés est, de ce point de vue, un "scandale absolu", poursuit-il : "Une famille ne bénéficie pas de la même aide car son enfant est scolarisé dans le privé !"

Et le Sgec de demander aussi d'accentuer la participation du privé à la politique d'éducation prioritaire, celle-ci ayant commencé dans les académies qui expérimentent les CLA. "On ne peut pas nous reprocher le manque de mixité sociale et nous empêcher dans le même temps de la mettre en place", argue-t-il. Pour tout cela, Philippe Delorme estime qu'il est envisageable de "faire évoluer la règle des 80/20" du financement de l'enseignement privé.

LE SGE C NE VEUT PLUS D'UN "COLLÈGE UNIFORME"

La liberté prônée par l'enseignement catholique se retrouve aussi dans la pédagogie. "Nous voulons la liberté éducative et pédagogique des établissements et des équipes", affirme Philippe Delorme. Cela signifie une "vraie logique de cycle" avec la fin de "programmes beaucoup trop détaillés", même si ceux-ci doivent rester nationaux. "Nous devons faire confiance aux enseignants pour adapter la pédagogie en fonction des enfants accueillis", ajoute le Sgec.

Au collège, cela signifie la fin du "collège uniforme" - tout en maintenant le collège unique - avec des groupes ou classes à niveaux multiples et des rythmes d'apprentissage différenciés, pour faire face notamment à la "diversité croissante des élèves".

Il s'agit plus généralement de favoriser les parcours différenciés, développer les passerelles, valoriser les formations professionnelles et promouvoir l'alternance.

UNE REVALORISATION ET DES CONTREPARTIES

Pour rendre cela possible, il sera nécessaire, pour le Sgec, de modifier les obligations de service (ORS) des enseignants. Ainsi, si les "enseignants travaillent beaucoup", affirme Philippe Delorme, il prône toutefois l'annualisation de leur temps de service afin d'y intégrer notamment un "temps obligatoire pour de la concertation et un travail d'équipe" ainsi que la formation continue. Passer les ORS de 18 à 19 heures pour un certifié est aussi une option selon lui.

Mais tout cela ne "fonctionnera bien que si on a des enseignants heureux, épanouis et bien payés" : il faut donc les "revaloriser significativement". S'il assume le fait de

demander des "contreparties", il précise toutefois : "Il s'agit surtout de travailler différemment, ce qui va permettre de réaliser des économies qui vont être réinjectées dans le salaire. C'est l'occasion de repenser ce métier".

La "reconnaissance des qualités" et "l'engagement" devraient aussi être davantage pris en compte dans l'évolution de carrière et la rémunération.

ALIGNER LA RÉMUNÉRATION DES SUPPLÉANTS

Concernant l'enseignement privé spécifiquement, outre les revendications sur les subventions sociales déjà citées, le Sgec demande notamment l'alignement de la rémunération des suppléants "sans considération de l'établissement où ils enseignent". "Rien ne justifie la différence de rémunération entre les agents publics du public et du privé sous-contrat", considère-t-il. Le Sgec demande aussi la reconnaissance d'un statut particulier pour l'immobilier des établissements privés sous-contrat, "aujourd'hui au même statut que les entreprises à but lucratif".

Le Sgec formule, tous thèmes confondus, d'autres préconisations :

- intégrer les mathématiques au tronc commun du lycée général,
- mieux articuler les spécialités aux attendus du supérieur et inversement,
- établir des programmes du collège plus en adéquation avec la réforme du lycée,
- accentuer les dimensions européenne et internationale dans les parcours des élèves et la formation des enseignants,
- intégrer l'apport des religions dans le champ éducatif,
- faire participer les élèves au projet d'établissement,
- formaliser une charte éducative de confiance entre les parents et l'école,
- favoriser l'organisation de réseaux d'établissements,
- rendre la bivalence possible pour les enseignants,
- constituer un corps unique des enseignants,
- ouvrir l'agrégation à tous les degrés et toutes les disciplines.

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN 2021-2022

- 7 274 établissements (4 414 écoles, 1 569 collèges, 1 114 lycées (GT, professionnels, polyvalents), 177 lycées agricoles)
- 2,1 millions d'élèves (40 % dans le 1er degré, 55 % en collèges et lycées, 3 % en post-bac, 2 % en lycée agricole)
- 134 000 enseignants, 5 767 chefs d'établissement

Présidentielle 2022 : l'enseignement catholique livre un programme éducatif clé en main

Autonomie des établissements en termes de recrutement et de programmes, revalorisation salariale contre annualisation du temps de service, élargissement aux élèves du privé des aides pour la cantine... C'est un enseignement catholique offensif qui a adressé mardi 22 février ses propositions aux candidats à l'élection.

Denis Peiron, le 22/02/2022 à 11:45

Cela se veut une contribution au débat. C'est quasiment un programme éducatif clé en main à l'adresse des candidats. Dans un document dévoilé mardi 22 février, l'enseignement catholique liste des propositions qui vont bien au-delà de revendications catégorielles et visent à redonner de l'élan à l'ensemble du système éducatif.

Pour son secrétaire général Philippe Delorme, l'école française, « *l'une des plus inégalitaires au monde* », doit sortir d'« *une administration par le haut, centralisée et uniforme pour donner liberté et responsabilité aux équipes éducatives, placées sous la responsabilité du chef d'établissement* ».

Cela suppose de donner à ce dernier « *un rôle plus déterminant dans la constitution des équipes* », y compris dans le recrutement des remplaçants. C'est ce que souhaite faire Emmanuel Macron, à titre expérimental, dans les écoles marseillaises. Cela reviendrait aussi, dans le public, à donner aux personnels de direction une latitude dont tirent profit leurs collègues du privé.

Un vrai statut d'établissement pour les écoles primaires

L'enseignement catholique suggère aussi de doter les écoles primaires publiques d'un vrai statut d'établissement. Une disposition réclamée de longue date par la droite sénatoriale mais qui bute sur les réticences de 9 directeurs sur 10, attestées par une enquête ministérielle de 2020.

Cette subsidiarité pourrait aller plus loin. « *Dans un système commun défini et garanti par l'État* », les équipes éducatives doivent pouvoir adapter les programmes à leur environnement, comme cela se fait dans beaucoup de pays. De même, partisan d'« *un collège unique mais pas uniforme* », Philippe Delorme recommande de s'appuyer davantage sur les cycles triennaux existants, en octroyant des dotations qui permettraient des cours de soutien communs à des élèves de plusieurs classes.

Pour « *libérer l'initiative pédagogique* », il faut aussi rendre le métier plus attrayant. « *Une vraie revalorisation salariale doit, estime Philippe Delorme, aller de pair avec une évolution de la façon d'exercer la profession.* » Cette contrepartie pourrait prendre la forme d'une redéfinition des obligations de service – une plus grande présence dans l'établissement faciliterait le travail d'équipe – et d'une annualisation du temps de travail. Les heures aujourd'hui non effectuées quand les élèves sont en stage pourraient être travaillées à un autre moment. « *Les économies ainsi réalisées pourraient être réinjectées dans les salaires* », anticipe Philippe Delorme.

Garantir la liberté de choix aux familles

Comme le propose aussi l'Apel, son association des parents d'élèves, l'enseignement catholique veut encourager la « bivalence », en permettant aux enseignants qui le souhaitent d'enseigner deux matières. Cette pratique, que le ministre Gilles de Robien avait échoué à imposer en 2007,

permettrait notamment de réduire le nombre, parfois déstabilisant, de professeurs différents qu'ont les élèves à l'arrivée au collège et de ménager une transition en douceur avec le primaire, où une seule personne enseignait toutes les matières.

Bien sûr, l'enseignement catholique avance aussi des propositions visant à garantir aux familles « *une vraie liberté de choix* ». Il faut « *permettre les ouvertures de classes et d'établissements nécessaires à un maillage équitable et programmer les moyens attribués à l'enseignement privé sous contrat en fonction du besoin scolaire reconnu* », plaide-t-il, alors que certaines écoles catholiques sont contraintes, faute de places, de refuser des inscriptions.

Coût de la cantine, lever « le frein à la mixité sociale »

L'enseignement catholique voudrait aussi que l'on rende « *obligatoire l'attribution des mêmes subventions sociales, notamment pour la restauration scolaire, au profit des enfants y ayant droit, sans considération de l'établissement qu'ils fréquentent* ». De fait, une même famille aux revenus très modestes peut se voir facturer un repas à 1 ou 2 € dans le public (voire 0,13 centime pour la première tranche, à Paris), contre 7 € en moyenne dans le privé. « *Un frein inadmissible à la mixité sociale dans nos établissements* », tonne Philippe Delorme.

Alors que l'enseignement catholique est souvent taxé d'entre-soi, son secrétaire général souhaite voir renforcée « *l'association de l'enseignement privé à l'éducation prioritaire* ». Depuis septembre, six établissements catholiques bénéficient d'un surcroît de moyens pour mener leur action éducative auprès de leur public, défavorisé scolairement comme socialement.

LE MONDE - 22.02.2022

Présidentielle 2022 : la mixité scolaire, angle mort des programmes

Les candidats engagés dans la course à l'Élysée peinent à se saisir d'un sujet pourtant central sur le terrain de l'école.

Par Mattea Battaglia

Publié aujourd'hui à 03h06, mis à jour à 12h02

Temps de Lecture 10 min.



Nour assiste à un cours d'espagnol au collège Emile-Zola, dans le quartier Saint-Michel, à Toulouse, le 8 février 2022. Elle fait partie des 1 100 élèves de deux collèges de la cité ouvrière du Mirail qui ont été progressivement redéployés dans onze établissements des quartiers favorisés de la ville, dans le but d'encourager la mixité sociale. VALENTINE CHAPUIS / AFP

Mixité sociale, mixité scolaire : difficile d'éviter le sujet quand on débat de l'école. Sur la scène politique, pourtant, on réussit à le tenir à distance : à deux mois de l'échéance présidentielle des 10 et 24 avril, les candidats déclarés se saisissent peu de l'enjeu. Ou à mots couverts, actant qu'il est « *plus simple* » et électoralement « *plus porteur* », comme le disent les spécialistes du secteur, de faire campagne sur le lire-écrire-compter ou sur le rétablissement de l'autorité plutôt que sur la lutte contre les inégalités.

Sujet sensible, donc, et qui a un passif. Il y a quinze ans, Nicolas Sarkozy s'engageait pour la droite dans la course à l'Élysée, en faisant de la suppression de la carte scolaire, à l'entrée au

collège, l'une de ses mesures-phares. Face à lui, Ségolène Royal s'en emparait aussi, prônant son « *assouplissement* » et créant un certain émoi au sein du Parti socialiste.

Pour les deux candidats, il s'agissait alors de donner plus de choix (à défaut d'un libre choix) aux familles. A celles, en tout cas, dans les classes moyennes et supérieures, pour qui la carte scolaire, héritage gaullien des années 1960, est un argument de vote. On sait ce qui a suivi sous le quinquennat Sarkozy (2007-2012) : le changement engagé – par le biais d'un système de dérogations – n'a pas bouleversé le paysage scolaire. Et les enquêtes qui se sont succédé, à commencer par celles de l'inspection générale en 2008 et de la Cour des comptes en 2009, ont souligné un risque de ghettoïsation des collèges déjà les plus en difficulté.

« Pas dans le collège de mon enfant »

Trois quinquennats plus tard, alors que le vivre-ensemble et la cohésion sociale sont élevés au rang de priorités pour la nation, et que l'école est mise en demeure d'y contribuer, le chantier de la mixité passe, toujours, pour l'un des plus épineux. « *Mêler les publics* », selon l'expression des professeurs, reparamétrer un algorithme d'affectation, redessiner le bassin de recrutement d'un établissement, toucher à la composition des classes, aux sections ou aux options, c'est inmanquablement s'exposer à un flot de critiques.

En atteste l'actuelle bronca suscitée par le changement de la procédure d'inscription à Louis-Le-Grand et à Henri-IV, deux lycées parisiens (sur une centaine dans la capitale) qui dérogeaient, jusqu'à présent, aux règles d'affectation dans le public, pour sélectionner leurs élèves sur dossier. Comme dans le privé.

« *La vraie question, c'est de savoir qui, dans le pays, veut aujourd'hui de la mixité*, observe la sociologue Marie Duru-Bellat, coautrice avec François Dubet, entre autres ouvrages, de *L'école peut-elle sauver la démocratie ?* (Seuil, 2020). *Les familles à qui la mixité sert le plus, pour leurs enfants, sont aussi celles qui se font le moins entendre, qui sont les plus éloignées du système scolaire... et qui se déplacent le moins jusqu'aux urnes.* »

« *La mixité, sur le principe, tout le monde est d'accord... mais, si possible, "pas dans le collège de mon enfant"* » : c'est la petite phrase que les enseignants déclarent entendre régulièrement. La crise sanitaire est passée par là, qui pousse, disent-ils, bon nombre de familles à une forme de repli sur soi. « *Quand on est du bon côté du ghetto, on n'a pas envie de se mêler aux autres ; quand on est du mauvais côté, on a un peu peur de faire le grand saut* », résume-t-on dans les rangs syndicaux.

6^e « de consolidation », ponts « vers l'apprentissage »

Les programmes éducatifs pour la présidentielle 2022 s'inscrivent dans ce contexte particulier. A les regarder de près, on y retrouve bien les marqueurs politiques attendus en matière de mixité. A droite, c'est contre le « collège unique » et pour des dispositifs différenciés (suivant les profils d'élèves et les établissements) que les candidats font campagne – quand bien même, disent les chercheurs, ces mesures ne sont pas de nature à freiner l'entre-soi. Au contraire.

Le projet pour une « *nation éducative* » décliné par la candidate du parti Les Républicains (LR) Valérie Pécresse prévoit ainsi que les élèves passent un examen à l'entrée en 6^e « *pour vérifier que les fondamentaux sont acquis* ». De quoi permettre, selon elle, d'orienter les élèves en difficulté vers une 6^e « *de consolidation* » et pas de leur barrer l'accès au collège. Il n'empêche : ce « *collège pour tous* », qui n'entend pas être un « *collège uniforme* », signerait bien la fin du collège unique tel que défini par la loi Haby de 1975. Si Valérie Pécresse invoque la mixité dans son plan banlieue, ce n'est pas le cas dans son projet pour l'école.

La tendance est plus assumée, encore, à l'extrême droite. Avec la multiplication de « *ponts* » vers l'apprentissage et les filières professionnelles, à partir de la classe de 5^e, le collège unique est clairement dans le viseur de la candidate du Rassemblement national (RN) Marine Le Pen. Eric Zemmour reprend aussi cette antienne, en appelant à « *mettre fin au collège unique* » et à instituer des « *classes de niveau* ». Il propose également une voie professionnelle dès 14 ans.

A gauche – et à gauche seulement –, le mot « *mixité* » est intégré aux programmes éducatifs même si, d'un parti à l'autre, il s'y décline différemment. La socialiste Anne Hidalgo propose ainsi un « *plan mixité* » dans chaque département pour mettre fin aux collèges ghettos. A la charge des collectivités de définir, avec les membres de la communauté éducative, les mesures les plus adaptées à chaque territoire : modification de la carte scolaire, secteurs multi-collèges comme on en trouve à Paris, etc.

Le candidat d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV), Yannick Jadot, évoque, lui, des « *critères de mixité* » à partir desquels moduler des dotations progressives aux établissements (les moyens en postes ou en heures), sans remettre en cause l'éducation prioritaire. « *Nous adapterons la sectorisation, l'affectation et la constitution des classes pour mettre fin aux situations de ségrégation sociale* », écrit-il. Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise) promet lui aussi de « *garantir la mixité* ». Entre autres voies, le candidat identifie des « *options rares* » à déployer dans les établissements des périphéries, des territoires ruraux et de l'outre-mer. Ou une « *modulation* » du financement des établissements privés en fonction du respect de la carte scolaire.

« Une guerre scolaire d'une autre époque »

Il n'est pas le seul à réclamer un changement des règles du jeu avec l'enseignement catholique : tous les candidats de la gauche suggèrent (comme lors de la précédente campagne, en 2017) que le secteur privé soit associé à ce chantier. La droite, elle, évite le sujet. A la tête de ce réseau de 8 000 établissements, Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, se défend : « *Le procès d'intention qui nous est fait vise à réveiller une guerre scolaire d'une autre époque. Je le dis aux candidats : venez dans nos classes et voyez par vous-mêmes ; il y a chez nous bien plus de mixité qu'on ne le dit. Nous sommes tout à fait disposés à la favoriser davantage*, poursuit M. Delorme, *dès lors que l'Etat s'engage à traiter toutes les familles de France de la même manière.* » Façon de plaider pour l'octroi de subventions de la part de l'Etat aux établissements de son ressort. C'est d'ailleurs l'un des

points mis en avant par l'enseignement catholique dans sa « contribution » à la campagne présidentielle versée au débat public, mardi 22 février.

La gauche, plutôt que d'insister sur la réussite de quelques-uns, centre son discours sur la promotion, dès l'école primaire, de l'égalité des chances.

Faire réussir l'ensemble des élèves : tous les candidats à l'Élysée en prennent l'engagement. Mais tous les élèves, ensemble ? C'est bien là où les clivages politiques se jouent. Clivages anciens, rappellent les historiens, en renvoyant à une « *ambiguïté originelle* » : même l'école de Jules Ferry (plusieurs fois ministre de l'instruction publique entre 1879 et 1883) oscille entre la volonté de dégager une élite et l'objectif de faire réussir les enfants de pauvres.

Cent cinquante ans plus tard, les postures se sont figées : la droite fait du mérite le point cardinal de sa politique éducative, et insiste sur la promotion d'élèves repérés comme prometteurs – quitte à les soustraire à leur établissement de quartier pour les scolariser dans des dispositifs et/ou des internats dits d'« excellence ». La gauche, quant à elle, plutôt que d'insister sur la réussite de quelques-uns, centre son discours sur la promotion, dès l'école primaire, de l'égalité des chances.

« Bombe à retardement » pour la société

Voilà pour le débat d'idées. Sur le plan législatif, l'histoire récente a connu des avancées : la mixité sociale a été introduite dans la loi de refondation de l'école dite loi Peillon (2013), avant d'être réaffirmée dans la loi pour une école de la confiance dite loi Blanquer (2019). Mais sur le terrain, qu'est-ce qui a changé ? Le diagnostic posé par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) lors d'une conférence internationale sur le sujet, en 2015, a marqué la communauté éducative. Il faisait état d'un « *fort immobilisme* » dans la mise en œuvre des politiques de mixité sociale, depuis quarante ans ; d'une « *forte ségrégation* » dans les collèges et les lycées, avec de « *fortes inégalités territoriales* » et une concentration du phénomène dans les régions francilienne, lyonnaise, marseillaise...

« *Les recherches internationales mettent en évidence des effets puissants et dévastateurs sur les attitudes citoyennes des jeunes, la vie en collectivité et les apprentissages scolaires* », soulignait le Cnesco, rappelant que les « *séparatismes scolaire et social* », en plus de nuire aux apprentissages, sont une « *bombe à retardement* » pour la société française.

L'alerte a porté... jusqu'à un certain point. « *N'imposons pas autoritairement la mixité sociale dans les collèges* », défendait dans les colonnes du Monde, en septembre 2016, Najat Vallaud-Belkacem, la prédécesseure de Jean-Michel Blanquer au ministère de l'éducation, réagissant aux critiques de l'économiste Thomas Piketty qui venait de dénoncer les « *sommets inacceptables* » atteints par la ségrégation dans les collèges à Paris. « *Relever le défi [de la mixité] exige de refuser les visions manichéennes et de rechercher des partenaires, pas des boucs émissaires* », avançait aussi la ministre.

En cette rentrée 2016 – la dernière du quinquennat Hollande –, M^{me} Vallaud-Belkacem inaugurait des « expérimentations » dans une trentaine de collèges pour en changer la

composition, l'image, et, in fine, les résultats. Trente autres établissements devaient suivre en septembre 2017, sur la base du volontariat.

Un « grand ministère »

Combien ont poursuivi l'effort, sous le quinquennat Macron ? En dehors d'initiatives de resectorisation menées à Paris (où quelques secteurs multi-collèges ont vu le jour) et dans le quartier du Mirail à Toulouse (où des collégiens sont convoyés, par bus, jusqu'en centre-ville), ces expérimentations n'ont plus fait parler d'elles. Dans l'entourage de M. Blanquer, on assure pourtant qu'elles sont allées de l'avant : 34 départements mettent en œuvre, à ce jour, des projets de resectorisation. 250 collèges et 95 lycées parmi les plus favorisés de France accueillent « *prioritairement* », depuis septembre 2021, les demandes de dérogation d'élèves boursiers. 85 sections internationales ont été implantées dans des collèges défavorisés ; 46 supplémentaires le seront en septembre. « *Avec les classes dédoublées au primaire, on joue sur toute la gamme des actions possibles, et à tous les niveaux, pour la réussite de tous* », martèle-t-on Rue de Grenelle.

Quelques chiffres suffisent-ils à faire un bilan ? « *La mixité sociale favorise la réussite des enfants des pauvres sans nuire à la scolarité des autres*, rappelle Jean-Paul Delahaye, qui fut directeur général de l'enseignement scolaire sous la gauche. *Mais pour qu'elle soit acceptée, il faut au préalable parvenir à une égalité de l'offre de formation dans tous les établissements. Tant qu'on regroupera dans tel collège les Segpa [sections d'enseignement général et professionnel adapté], dans tel autre les sections internationales, tant qu'on affectera ici – en éducation prioritaire – des professeurs contractuels, là – en centre-ville – des enseignants chevronnés, on ne convaincra pas les parents, qui veulent le meilleur pour leur enfant, de la réalité et du bien-fondé de la mixité.* »

Autre hypothèse avancée, dans les cercles d'initiés, à l'attention des postulants à l'Élysée : que la politique de mixité réunisse, au-delà des acteurs de l'école, ceux de l'habitat et des villes. Parmi les pistes de programme du presque candidat déclaré, Emmanuel Macron, qui ont circulé dans la presse mi-février, figure celle d'un « *grand ministère* » fusionnant les périmètres de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture. Rien de confirmé, à ce stade. Mais la rumeur a fait réagir les professeurs. Certains, au nom de la mixité, voudraient plutôt voir réunis les ministères de l'éducation et de la cohésion sociale. D'autres, de l'éducation et des transports.

Mattea Battaglia

Mixité scolaire à Paris : derrière le chamboule-tout d’Affelnet, le point aveugle de l’enseignement privé

La réforme de l’affectation dans les lycées publics, qui devrait concerner les prestigieux Henri-IV et Louis-le-Grand à la rentrée prochaine, provoque un vif débat. En arrière-plan, on retrouve l’éternel angle mort de l’enseignement privé, responsable d’une part importante de la ségrégation sociale dans la capitale.

Par [Violaine Morin](#)

Publié aujourd’hui à 10h30

Depuis quelques semaines, les cercles de parents d’élèves parisiens bruissent d’un nouveau changement : les prestigieux lycées Henri-IV et Louis-le-Grand, jusqu’alors exclus d’Affelnet, le logiciel qui gère l’affectation dans les lycées de l’ensemble des collégiens de troisième, vont bientôt rejoindre ce dispositif, en vigueur depuis 2008. Jusqu’à présent, ces deux établissements recrutent leurs élèves sur dossier.

En mettant fin à cette exception, le rectorat de Paris espère diversifier la sélection des candidats, aujourd’hui massivement issus des catégories sociales très favorisées. Pour y parvenir, Henri-IV et Louis-le-Grand devraient appliquer un quota de boursiers – dont le taux n’est pas encore connu –, ainsi qu’une répartition des places entre les élèves issus de collèges favorisés, intermédiaires et défavorisés.

Car cette réforme est la deuxième marche d’un processus enclenché en 2021, avec [la disparition des secteurs](#) nord, sud, est et ouest. Dans le secteur est, la pression des candidatures avait généré une homogénéité scolaire sans précédent dans certains lycées de niveau, notamment Charlemagne (4^e arrondissement). Paris obéit donc, désormais, à une sectorisation progressive : chaque collège dispose de cinq établissements de secteur, d’attractivité variable. Les collèges les plus défavorisés bénéficient de ce que l’on appelle un « bonus IPS » (pour indice de positionnement social), qui donne des points supplémentaires au collège en fonction des catégories socioprofessionnelles des parents.

Pas d’afflux vers le privé

L’entrée des lycées Henri-IV et Louis-le-Grand dans Affelnet suppose qu’ils appliquent, eux aussi, ce bonus, qui fait craindre à certains une déperdition de « l’excellence méritocratique ». [Dans une tribune](#) parue dans *Le Monde*, un collectif d’élèves et de parents des deux établissements a pointé les risques d’un « nivellement » inhérent, selon eux, à la sélection algorithmique d’Affelnet, « *moins riche en informations qu’un bulletin scolaire* ».

Pourtant, leur arrivée sur Affelnet aurait un impact intéressant sur l’élargissement social de leur base de recrutement – sans faire reculer leurs résultats au baccalauréat. En étudiant les données des 1 537 candidats à ces deux lycées en 2016 – qui ont obtenu leur baccalauréat

en 2019 –, les économistes Julien Grenet et Pauline Charouset démontrent que ces lycées ne recrutent pas réellement les « *meilleurs des meilleurs* », mais favorisent, par exemple, les collégiens du secteur – un quart des 191 lycéens arrivés à la rentrée 2021 à Henri-IV étaient originaires du collège du même nom –, alors même que leurs performances scolaires sont plus faibles à l'arrivée : la part de mentions très bien obtenues en 2019 par les anciens collégiens d'Henri-IV était inférieure de 21 % à celle des élèves issus d'autres collèges.

Les opposants à la réforme d'Affelnet de 2021, comme ceux qui rejettent celle d'Henri-IV et de Louis-le-Grand aujourd'hui, s'inquiètent également qu'elle fasse le jeu du privé. Autrement dit, que les bons et les très bons élèves, craignant de ne pas avoir de place dans un lycée d'élite, quittent le public pour le privé. Le rectorat de Paris n'y croit pas et assure que sur les quelques centaines d'élèves qui transitent entre public et privé à l'entrée en seconde, ceux qui reviennent vers le public sont plus nombreux que ceux qui partent vers le privé. Pour l'affirmer, il se base aussi sur un outil de contrôle non négligeable : les ouvertures de classes, qu'il finance. Quant aux établissements privés, ils affirment ne pas constater un afflux massif de demandes, y compris en sixième.

Un paradoxe parisien

Il n'empêche, cette réforme inquiète et interroge sur le poids du privé dans la capitale, où il est historiquement fort : alors que 20 % des lycéens en France sont scolarisés dans le privé, ils sont 40 % à Paris (36 % des collégiens). Une situation liée à la présence d'institutions anciennes, issues pour beaucoup de congrégations religieuses (34 des lycées privés parisiens sont catholiques, 9 sont d'obédience juive et 6 sont laïques).

Dans une étude consacrée au bilan de l'expérimentation des secteurs multicollèges à Paris, Julien Grenet et Youssef Souidi ont démontré que la ségrégation scolaire, particulièrement élevée dans les collèges parisiens, était liée pour 46 % à l'évitement vers le secteur privé, quand 49 % s'expliquent par la composition sociale du quartier. Les établissements privés présentent une forte homogénéité sociale : les trois quarts des élèves issus de milieux très favorisés sont scolarisés dans le privé, au collège comme au lycée général et technologique.

La situation parisienne est donc paradoxale : l'académie s'évertue à rétablir un équilibre social entre les lycées publics, par la méthode de la sectorisation progressive et aujourd'hui par l'arrivée d'Henri-IV et de Louis-le-Grand dans Affelnet. A l'inverse, elle n'a que peu de prise sur une partie du phénomène qu'elle entend régler, puisqu'elle n'a aucun droit de regard sur le recrutement des établissements privés. Le paradoxe est d'autant plus criant que l'enseignement privé français, par opposition à d'autres pays, est en fait semi-privé, son financement provenant à 73 % de fonds publics (l'Etat et les collectivités locales). En matière de mixité, l'Etat « *organise donc sa propre concurrence* », pointe Julien Grenet. « *A partir du moment où la contribution publique est aussi élevée, il est difficile de justifier que l'Etat ait aussi peu de contrôle sur le recrutement.* »

Le rectorat insiste sur le fait que ses « partenaires » du secteur privé prennent leur part de la mixité scolaire – le fait d'accueillir des élèves très bons et d'autres moins bons –, avec un seuil de recrutement qui n'est pas plus élevé que celui des lycées publics. Un seul lycée privé parisien recrute à des niveaux équivalents à ceux d'Henri-IV ou de Louis-le-Grand, assure-t-on en comparant les résultats au brevet des admis. Des élèves moins performants sont

également accueillis dans les nombreux lycées professionnels privés de la capitale. « *Rouvrir la guerre scolaire n'aurait aucun sens* », plaide le recteur de Paris, Christophe Kerrero, pour qui « *le principe fondamental de la liberté de choix, y compris religieux* », ne saurait être remis en cause.

Gagner en transparence

Les responsables de l'enseignement privé catholique se réfugient derrière l'argument du frein financier, qui expliquerait en grande partie la composition sociale de leurs établissements. « *Des familles qui pourraient payer nos frais d'inscription, plutôt faibles comparés à d'autre pays, nous disent qu'elles ne peuvent pas s'offrir la demi-pension* », affirme ainsi Jean-François Canteneur, directeur diocésain de Paris. « *Nous sommes, nous aussi, tributaires de la géographie, ajoute-t-il, avec des établissements situés dans des quartiers favorisés, dans l'ouest de Paris et sur la rive gauche. Quand nous avons ouvert le lycée Sainte-Louise, dans le Nord-Est, nous l'avons rempli plus vite que prévu. Seulement voilà : un lycée, c'est 20 millions d'euros.* »

L'académie de Paris pourrait gagner en transparence. « *Un des enjeux est que le débat public puisse se nourrir des statistiques qui existent* », plaide Julien Grenet. Pour savoir qui est recruté dans quel établissement, le moyen le plus simple serait que le privé rejoigne Affelnet. Un effort de lisibilité des recrutements que l'enseignement catholique estime avoir déjà en partie fourni : « *Les familles précisent dans Affelnet qu'elles postulent chez nous, à la demande du recteur, défend Jean-François Canteneur, afin d'éviter les doublons.* » En revanche, se soumettre entièrement à l'algorithme d'Affelnet serait, selon le directeur diocésain, une remise en cause du principe fondamental de la liberté de choix. « *Nos élèves ne seront jamais "affectés" dans un établissement qu'ils n'ont pas voulu* », rappelle-t-il.

Sur la montagne Sainte-Genève, une autre offensive se prépare. Ipesup, l'Institut privé de préparation aux études supérieures, veut ouvrir son lycée hors contrat et commencera par une ou deux classes de seconde à la rentrée 2022. Coût de la scolarité : 10 900 euros l'année. Dans la brochure, « *la refonte contestée de la procédure Affelnet* » est avancée pour expliquer ce positionnement : « *Les établissements vont désormais recevoir des publics moins homogènes. Cette nouvelle composition pourrait avoir une incidence dans la notation des élèves.* » Ipesup promet ainsi aux élèves et à leurs parents des études dans des classes homogènes.

Les propositions de l'enseignement catholique pour la présidentielle

Le secrétariat général de l'enseignement catholique a présenté, mardi 22 février, sa « *contribution* » pour l'élection présidentielle. Défenseur d'un modèle « *plus autonome* », l'enseignement catholique réclame une plus grande liberté laissée aux chefs d'établissement, ainsi qu'un assouplissement du « *carcan* » des programmes – qui doivent être repensés, au collège, pour coller à la réforme du lycée. Il veut également que soit rendue obligatoire « *l'attribution des mêmes subventions sociales, notamment pour la restauration scolaire* » pour les enfants qui fréquentent les établissements privés que pour ceux du public. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique souhaite enfin une « *évaluation* » de la réforme du lycée, ainsi que la réintégration des mathématiques dans le tronc commun.

LE CAFE PEDAGOGIQUE 22.02.22

L'enseignement catholique en route vers le grand Chelem ?

C'est un peu un exercice imposé à chaque élection présidentielle. Dans une brochure présentée le 22 février, l'enseignement catholique livre sa "contribution" au débat politique. Il veut davantage d'aides publiques avec notamment le même soutien pour ses cantines que dans le public. Il veut surtout revenir sur la règle des 80/20 et pouvoir développer librement ses établissements avec le soutien de l'Etat. Il veut plus de pouvoir pour ses chefs d'établissement aussi bien pour les carrières des enseignants que pour les enseignements eux-mêmes. Il plaide donc pour un nouveau métier enseignant avec davantage d'heures de cours et de contrôle. Rien de bien neuf. Mais l'enseignement catholique sait se faire entendre. En 2017 il demandait la prise en charge par l'Etat de ses maternelles. E Macron l'a fait. En 2022 ses idées s'inscrivent dans les programmes...

Revenir sur les accords Lang Cloupet



"Ce n'est pas une revendication de l'enseignement catholique mais des propositions pour améliorer le système éducatif", prévient Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique. Alors que l'enseignement catholique est particulièrement ségrégatif socialement et scolairement, il n'est question que de mixité sociale et scolaire et d'intérêt général dans l'argumentaire de l'enseignement catholique. L'autre mot clé c'est la liberté, liberté des familles, liberté des enseignants, même quand il envisage de revoir à la hausse les pouvoirs des chefs d'établissement et les obligations de service des professeurs.

La revendication clé est ancienne mais probablement inatteignable. C'est "attribuer les moyens du privé en fonction des besoins reconnus". En clair revenir sur les accords Lang - Cloupet de 1992 qui ont gelé la part du privé à 20%. Accords favorables au privé qui ne scolarise que 18% des élèves. Mais le SGECE veut pouvoir développer ses établissements en fonction de la demande avec le soutien de l'Etat. Pour P Delorme cela représente "des centaines de classes". En 2017 P Balmand estimait à 30 000 à 50 000 élèves supplémentaires qui pourraient rejoindre le privé. Ces accords n'ont pas valeur constitutionnelle ou législative. Ils ont une valeur encore plus grande. Ils résultent d'un long combat politique qui s'est achevé

sur ce compromis. Le remettre en question c'est rouvrir la guerre scolaire. Qui y a vraiment intérêt ?

Prise en charge des cantines du privé

Commençons par la revendication principale de l'enseignement catholique. Il veut l'inclusion dans le périmètre scolaire des services dont les familles ont besoin et rendre obligatoire l'attribution des mêmes subventions sociales aux établissements scolaires. Cela vise au premier chef les cantines scolaires du privé qui ne bénéficient pas des mêmes subventions publiques que les cantines du public. L'enseignement privé estime que cela empêche l'ouverture sociale de ses établissements. En réalité, au regard de la composition sociale de la plupart des établissements (avec des variantes régionales), cette aide bénéficierait aux plus favorisés.

Autonomie et carrières enseignantes

Comme lors de la précédente présidentielle, l'enseignement catholique veut renforcer l'autonomie de ses établissements. Il y a des cotés qui plairont aux pédagogues. Le secrétariat de l'enseignement catholique (SGEC) veut rétablir la logique des cycles, mise à mal sous le mandat de JM BLanquer par des attendus annuels. Il veut donner de la marge aux établissements dans les moyens d'accompagnement des élèves. D'autres par contre pourraient mobiliser les enseignants.

Ainsi l'idée de "repenser le collège unique" pour "l'adapter la pédagogie en fonction des profils accueillis". Tout de suite ce qui vient en premier dans l'argumentaire du SGEC ce sont les élèves les plus forts qui pourraient ainsi être poussés encore plus haut. Le SGEC dit ne pas vouloir de classes ou d'établissements de niveau. Mais la logique de cette revendication y mène tout droit [comme nous l'avons montré ici](#).

Aussi le SGEC veut "donner un rôle plus déterminant au chef d'établissement dans la constitution de ses équipes". Ce rôle est déjà très important dans l'enseignement privé où le chef d'établissement choisit les professeurs. Donc ce qui est en jeu maintenant c'est l'accès au métier enseignant. L'enseignement catholique ne veut pas "mettre fin aux concours mais avoir un autre mode de recrutement" pour des postes en CDI. Le chef d'établissement "est le plus à même de se rendre compte du travail accompli par un enseignant". C'est lui qui devrait avoir la main sur la carrière et donc le salaire de ses enseignants.

Justement parlons carrière. Le SGEC estime que "le métier enseignant doit évoluer" et il veut revoir les obligations de service des enseignants et "simultanément" leur rémunération. Le lien est fait entre revalorisation et contreparties. De la revalorisation on ne saura rien de précis. Des contreparties par contre on a des idées. Le Sgec demande à augmenter le temps d'enseignement des professeurs en allégeant le nombre d'heures de cours des élèves. "Moins une heure par division cela créerait un volume important et permettrait de faire des économies". Autre idée : l'annualisation des services, une mesure qui semble

anodine. Mais de facto augmenterait de 10 à 20% le temps de travail sans coûter un centime en retirant l'impact des jours fériés, des heures où l'enseignant ou les élèves sont absents pour motif officiel sur le temps du pour l'enseignement.

La déferlante de la privatisation

La plupart de ces mesures étaient déjà proposées par l'enseignement catholique en 2017. Cette année là, il demandait la prise en charge par l'Etat de ses maternelles. Il l'a obtenu de JM Blanquer pour un coût estimé par le budget à 100 millions environ.

Les revendications sur l'autonomie ou le métier enseignant n'ont pas été écoutées après 2017. Ce n'est pas pour cela qu'elles ne le seront pas dans le prochain quinquennat. Elles sont inscrites [au programme de V Péresse](#). Et il semble, si on décrypte ce qu'a dit le président par exemple à Marseille ou les "fuites" envoyées dans l'opinion, qu'elles seraient aussi inscrites au programme du candidat Macron. Pour une fois l'enseignement privé est en passe d'obtenir la privatisation du système éducatif.

François Jarraud

Enseignement catholique : "donnez-nous les moyens de la mixité sociale"

Paru dans Scolaire le mardi 22 février 2022.

"Pour nous, l'ouverture à tous est une richesse. On ne peut pas nous reprocher l'absence de mixité sociale dans nos établissements et nous en refuser les moyens." Tel était l'essentiel des messages de Philippe Delorme qui présentait, ce 22 février, "la contribution de l'enseignement catholique" aux débats à l'occasion des élections présidentielle et législatives. Le secrétaire général de l'enseignement catholique évoque plusieurs facteurs qui imposent aux établissements privés de demander aux familles des frais de scolarité qui, de fait, interdisent aux enfants des familles défavorisées d'y avoir accès. Les "ressources publiques", forfaits d'externat, subventions et contrats aidés représentent moins de la moitié des ressources d'un établissement (hors salaire des enseignants, ndlr). Leur montant a augmenté depuis 2017 pour le 1er degré (+11 %), il a, très légèrement, baissé pour le second degré. Le prix moyen de la contribution familiale varie de 430€ en maternelle à 1 249 € en lycée général, le prix d'un repas entre 5,04 et 6,73 €.

Indépendamment de la restauration scolaire, d'autres facteurs jouent en défaveur du privé, estime le SGEC. C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'immobilier, l'enseignement privé paie la TVA sur les travaux comme s'il s'agissait de locaux commerciaux et (hors pour les espaces fréquentés par les élèves, ndlr) les taxes d'habitation et foncières comme sur des bureaux, autant de frais qui se retrouvent dans la participation demandée aux familles. Par ailleurs, un certain nombre de collectivités ont une politique volontariste pour leurs écoles publiques, qu'il s'agisse d'isolement, de nouveaux systèmes de chauffage, d'éclairage... ce qui diminue les frais d'entretien, donc le budget consacré aux dépenses courantes des écoles, et, par voie de conséquence, le forfait d'externat versé aux établissements privés (calculé sur la base des frais engagés pour les élèves du public, ndlr). C'est d'ailleurs l'un des éléments, avec la baisse démographique, qui rend "très compliqué" le chiffrage des sommes dues au titre du forfait d'externat pour les écoles maternelles passées sous contrat du fait de la loi "pour une école de la confiance".

La contribution du SGEC au débat politique comprend de nombreuses propositions, dont voici les plus saillantes. Elles valent aussi bien pour le privé sous contrat que pour l'enseignement public.

L'établissement. Le SGEC voudrait voir "confier la pleine responsabilité de l'établissement au chef d'établissement" et propose de lui donner "un rôle plus déterminant dans la constitution de ses équipes". Sans aller jusqu'à proposer de supprimer les concours ou le statut de fonctionnaire, le SGEC évoque une procédure qui permette, dans le public comme dans le privé, de vérifier l'adhésion du futur enseignant au projet et aux caractéristiques de

l'établissement. Une "charte éducative de confiance" entre les parents et l'établissement permettrait de renforcer "l'alliance éducative". Les établissements auraient "les moyens de leur autonomie par l'attribution d'une dotation horaire réellement globale", notamment en ce qui concerne les suppléances, les activités péri-éducatives, les "missions particulières"...

Cette autonomie porte aussi sur l'organisation de l'établissement. Interrogé sur la limitation des effectifs du 1er degré à 24 élèves, Philippe Delorme fait valoir qu'il peut être plus facile de faire classe avec 30 élèves qui ont tous un bon niveau qu'avec 24 élèves en difficulté. Il dénonce l'attitude de certains rectorats qui imposent des dédoublements pour un 25ème élève.

Le SGEC souhaite aussi mettre sur un pied d'égalité premier et second degrés, avec "un vrai statut d'établissement aux écoles du premier degré".

Les enseignants, la pédagogie. Le secrétaire général plaide pour la création d'une "agrégation du 1er degré". Plus généralement, il attend de la réforme des concours qu'ils permettent davantage qu'actuellement d'apprécier la "capacité à enseigner" des candidats.

Il estime que les programmes doivent donner "un cadre", des "objectifs à atteindre", mais dans "une logique de cycle" et il s'insurge contre "les circulaires" (ministérielles, ndlr) et "cette manière de corseter le système". S'il fait confiance aux enseignants, il estime néanmoins qu'il faut "changer d'état d'esprit", pensant à ceux qui voudraient profiter d'une organisation plus souple des établissements pour constituer des "classes de niveau" ou "reconstituer des filières" (telles qu'elles existaient avant la "réforme Haby", ndlr).

Pour lui, "le métier d'enseignant doit évoluer" et des temps de concertation doivent être prévus pour favoriser le travail en équipe. Si la revalorisation des rémunérations doit être "significative", elle doit s'accompagner de contre-parties, annualisation du temps de travail, légère augmentation des obligations de service dans le second degré...

Le lycée. "Favorable à réforme du lycée", le SGEC souhaite voir une heure du tronc commun dédié aux "mathématiques outils". En ce qui concerne le contrôle continu, il est conscient des difficultés qu'il génère. "Il faudra 10 ans" pour que cette réforme soit assimilée. "D'ailleurs, faut-il continuer à travailler avec des notes"? s'interroge-t-il.

Les moyens. Le SGEC demande aux pouvoirs publics de "permettre les ouvertures de classes et d'établissements" et de "programmer les moyens attribués à l'enseignement privé sous contrat en fonction du besoin scolaire reconnu" (là où les demandes des familles excèdent le nombre de places disponibles dans les établissements privés sous contrat, ndlr).

Le document "Elections 2022, la contribution de l'enseignement catholique" est téléchargeable [ici](#)

L'enseignement catholique interpelle les candidats

Autonomie des établissements, revalorisation salariale, élargissement aux élèves du privé des aides pour la cantine... L'institution a adressé mardi ses propositions aux candidats à l'élection présidentielle.

Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, souhaite notamment que « tous les enfants de France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat, l'enseignement catholique, puissent bénéficier d'une éducation performante, qui leur permettent de se construire et d'obtenir la meilleure éducation possible ».

REVALORISATION SALARIALE, ÉLARGISSEMENT DES AIDES SOCIALES...: CE QUE DEMANDE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE AUX CANDIDATS



En France, l'enseignement privé sous contrat applique les programmes de l'Éducation nationale. Mais à la différence du public, les établissements privés choisissent leurs élèves.
Photo archives AFP

Par charentelibre.fr avec AFP, publié le 23 février 2022 à 16h44, modifié à 16h44.

Autonomie des établissements, revalorisation salariale, élargissement aux élèves du privé des aides pour la cantine... L'enseignement catholique a adressé ses propositions aux candidats à l'élection présidentielle.

« Il ne s'agit pas de revendications mais de propositions visant à améliorer l'ensemble du système éducatif français », a expliqué mardi lors d'une conférence de presse Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique. Il souhaite que « tous les enfants de France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat, l'enseignement catholique, puissent bénéficier d'une éducation

performante, qui leur permettent de se construire et d'obtenir la meilleure éducation possible », a-t-il ajouté.

L'école française est, selon Philippe Delorme, « *l'une des plus inégalitaires au monde* », et doit sortir d'« *une administration par le haut, centralisée et uniforme pour donner liberté et responsabilité aux équipes éducatives, placées sous la responsabilité du chef d'établissement* ».

Une vraie revalorisation salariale qui irait de pair avec une évolution de la façon d'exercer la profession.

Il suggère ainsi de donner au chef d'établissement « *un rôle plus déterminant dans la constitution de ses équipes. C'est ce qui permettra de rendre plus efficace la qualité d'enseignement au sein de l'établissement* », a-t-il assuré, faisant écho à l'expérimentation que souhaite mener le gouvernement dans les écoles marseillaises. Selon Philippe Delorme, cela ne doit pas se faire « *uniquement dans les établissements classés REP mais dans tous les établissements car chacun a son propre projet éducatif* », a-t-il ajouté.

Des subventions sociales pour la cantine

Philippe Delorme a aussi plaidé pour « *une vraie revalorisation salariale* », qui irait « *de pair avec une évolution de la façon d'exercer la profession* ». Comme par exemple une redéfinition des obligations de service (une plus grande présence dans l'établissement faciliterait le travail d'équipe) et une annualisation du temps de travail. Les heures non effectuées quand les élèves sont en stage pourraient être travaillées à un autre moment. « *Les économies ainsi réalisées pourraient être réinjectées dans les salaires* », a-t-il affirmé.

Au sujet de la restauration scolaire, l'enseignement catholique exige « *l'attribution obligatoire de subventions sociales au profit des enfants y ayant droit, sans considération de l'établissement qu'ils fréquentent* ». « *C'est une différence que l'on fait entre les enfants du public et du privé qui est inadmissible* », a affirmé Philippe Delorme.

« *Aujourd'hui, la restauration scolaire dans la plupart de nos établissements représente un coût supérieur à la contribution des familles donc c'est un frein à la mixité sociale* », selon lui. L'enseignement privé sous contrat applique les programmes de l'Éducation nationale. Mais à la différence du public, les établissements privés choisissent leurs élèves.